

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 MARS 2019

Au cours de sa séance du 05 mars 2019 à 18h30, le Conseil Municipal a :

➤ **examiné et approuvé à l'unanimité les comptes administratif et de gestion 2018.**

Le premier est établi par le Maire, le second par Mme le Receveur Communal. Ils font apparaître comme résultats de l'exercice 2018 les chiffres suivants :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Excédent</u>	<u>Déficit</u>
- section de fonctionnement	885.244,13 €	692.827,40 €	192.416,73 €	
- section d'investissement	188.918,20 €	349.182,04 €		160.263,84 €
Soit un excédent de clôture 2018 de			32.152,89 €	

Le résultat de clôture générale, c'est-à-dire en tenant compte des exercices précédents est de - 186.837,97 € à l'investissement et de + 192.416,73 € au fonctionnement, soit un excédent global de 5.578,76 €.

➤ **affecté le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, soit 192.416,73 €, au financement de la section d'investissement du budget 2019.**

➤ **autorisé le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'année 2018, soit dans la limite de la somme de 30.301 €.**

Il s'agit d'une formalité administrative pour permettre à la commune de fonctionner jusqu'au vote du budget primitif 2019.

➤ **autorisé le Maire à signer un contrat enfance et jeunesse avec la caisse des allocations familiales (CAF).**

Ce contrat intervient dans le cadre des activités périscolaires et permet à la commune de percevoir une aide financière annuelle de la CAF. Jusqu'en 2018, ce contrat groupait les communes de Fèves, Semécourt et Saulny. A partir de 2019, chaque commune sera indépendante vis-à-vis de la CAF.

➤ **accordé le versement de l'indemnité de conseil au taux de 100 % au bénéfice du Receveur Communal.**

L'attribution de cette indemnité doit faire l'objet d'une nouvelle délibération à chaque changement de Receveur et à chaque renouvellement de conseil municipal. Le dernier changement d'agent a eu lieu le 01 décembre 2018.

➤ **modifié le règlement intérieur de la bibliothèque municipale.**

La gratuité accordée au moins de 17 ans est désormais accordée au moins de 18 ans.

➤ **sollicité une subvention départementale pour la création ou la remise à niveau des collections de base de la bibliothèque.**

Cette subvention est d'un montant de 1200 €. Le projet cette année est de développer un fonds jeunesse à destination de la petite enfance, de réactualiser le fonds documentaires adultes en diversifiant ce dernier sur les axes « loisirs et développement personnel » et de développer un fonds de périodiques à destination de la jeunesse et des adultes.

➤ **modifié sa délibération du 24 janvier dernier portant modification du tableau des emplois.**

Un poste d'adjoint technique devait être supprimé au 01 avril 2019 pour être remplacé par un poste d'adjointe technique principal de 2^{ème} classe. Cette date est reportée au 10 septembre 2019 suite à l'avis de la commission administrative paritaire.

A 19h00, le maire a levé la séance.

Le Maire,

Arlette MATHIAS.

INFORMATION :

La commune loue un appartement F3 :
deux chambres, une cave, deux places de parking, surface 71 m²
loyer 611 € - charges 14 € - total mensuel 625 €.
Contacter la mairie au 03.87.32.61.91